

2050 : Neutralité carbone ?



2050. Un futur pas si lointain, et l'échéance d'un projet bien ambitieux pour les 195 pays signataires de l'accord de Paris : celui d'atteindre la neutralité carbone. Une neutralité qui se traduit par un équilibre entre la quantité de dioxyde de carbone absorbée et la quantité émise. Le taux de dioxyde de carbone émis mondialement étant considérablement plus élevé que celui absorbé, il est plus que nécessaire d'agir et de travailler sur des solutions rapides, efficaces et durables pour limiter les effets néfastes du dioxyde de carbone en excès dans l'atmosphère, notamment le réchauffement climatique.

Afin de mener à bien cet objectif de neutralité carbone inscrit dans le plan du Green Deal, l'Union européenne prévoit de réduire de 55 % l'ensemble des gaz à effet de serre émis en Europe d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990.

Objectifs complexes ? Réalistes ? Quatre tribunes du journal *Le Monde*, publiées le 4 décembre 2020, traitent ces questions, entre propositions de solutions concrètes et discussions sur la crédibilité et le réalisme de ces projets.

Pour Christian de Perthuis, économiste et professeur à l'université Paris-Dauphine et fondateur de la chaire *Économie du climat*, et pour Géraud Guibert, économiste et président de la fondation *La Fabrique écologique*, il faudrait prendre de nouvelles initiatives afin que l'UE atteigne son nouvel objectif climatique de réduction de 55 % des gaz à effet de serre d'ici 2030. Dans une tribune qu'ils écrivent pour le journal *Le Monde*, ils préconisent une triple réforme pour y parvenir, alliant nouvelles mesures et renforcement des mesures prises antérieurement.

Le principal mécanisme à renforcer est celui du rationnement du CO₂. Comme les deux auteurs de la tribune le rappellent, un système d'échange de quotas de CO₂ est déjà appliqué en Europe depuis plusieurs années. Ces quotas ont pour fonction de rationner le CO₂, limiter ses rejets, et le répartir entre les industries. Il s'agit en quelque sorte d'une vente de *droits à polluer*, un système visant à inciter les industries à investir dans des énergies renouvelables, devenant parfois plus rentables que les énergies fossiles.

Actuellement, ce rationnement ne s'applique qu'aux industries, mais ce secteur n'est pas l'unique dont les émissions de CO₂ sont trop importantes. Pour les auteurs de la tribune, le système de quotas devrait être élargi pour y impliquer les secteurs du transport et du bâtiment. Néanmoins, il sera nécessaire d'anticiper les impacts de cet élargissement, car il entraînera une augmentation du coût des combustibles d'origine fossile qui pourrait mettre en difficulté les acteurs des secteurs concernés.

Selon les deux économistes, le prix de la tonne de CO₂ devrait atteindre un plafonnement d'une centaine d'euros, ce qui représente le triple du prix actuel de 38 euros. Cette hausse du prix du carbone vise à dissuader les industries, et peut-être bientôt les secteurs du transport et du bâtiment, d'investir dans les énergies fossiles.

Ce système de rationnement a permis une baisse de plus d'un quart des émissions de CO₂ depuis 2005, mais pour autant, il reste défectueux et critiquable. Depuis l'instauration du mécanisme de droits d'émission de CO₂, l'État alloue de nombreux « quotas gratuits ». Ce système de distribution gratuite visait au départ à venir en aide aux industriels exposés à la concurrence internationale, à prévenir le risque de « délocalisation des productions polluantes vers des zones non soumises aux mêmes contraintes ».

Selon les auteurs de la tribune, cette gratuité des quotas représente une forme de « subvention à l'usage des énergies fossiles », elle freine donc l'efficacité du système de quotas en termes d'impacts environnementaux, d'autant plus qu'elle est attribuée trop généreusement, restant « la méthode d'allocation majoritaire pour les installations industrielles ».

Pour eux, l'alternative idéale pourrait être le « mécanisme d'ajustement carbone aux frontières », une solution déjà proposée par la Commission européenne et par Joe Biden. Ce mécanisme permettrait une reprise des fonctions des quotas gratuits qui ne nuirait pas au développement durable : il « égaliserait les conditions de concurrence et bloquerait les délocalisations potentielles », tout en participant à la réduction des émissions de carbone.

Cette initiative est également soutenue par Simone Tagliapietra, enseignant-chercheur en politiques climatiques, comme il l'exprime dans une tribune au journal *Le Monde*. Il considère lui aussi que les mesures d'ajustement carbone aux frontières, qu'il définit comme « une taxe sur la teneur en carbone des biens importés », pourraient empêcher « la délocalisation d'industries dans des pays où la politique climatique est faible ». Cette mesure, qui fait déjà partie du plan pour le climat de Joe Biden aux États-Unis, devrait bientôt être introduite dans le Green Deal européen.

L'auteur de la tribune suggère justement une collaboration entre les États-Unis et l'Union européenne, considérant qu'un engagement de ce type, une forme de « coalition mondiale pour des émissions nettes zéro », est la façon la plus sensée pour Joe Biden de parvenir à s'occuper de la dimension internationale de l'action climatique.

En plus de l'ajustement carbone aux frontières, cette coalition pourrait également développer des technologies d'absorption des émissions carbone. Puisque la neutralité carbone correspond à l'équilibre entre le carbone absorbé par la Terre et le carbone qu'elle rejette, en plus des solutions pour réduire les rejets de carbone, il serait aussi avantageux de travailler sur des systèmes qui l'absorbent. Il peut s'agir de solutions naturelles, comme le boisement et le reboisement, ou encore de solutions technologiques, comme « la capture et le stockage du carbone et les solutions de géo-ingénierie comme la capture directe de l'air ».

Dans une autre tribune au journal *Le Monde*, Pascal Canfin, député européen, se fait fervent défenseur du Green Deal européen. La légitimité et la nécessité de ce plan de transition écologique visant à lutter contre la crise climatique sont selon lui indiscutables. Il exprime alors les raisons pour lesquelles la stratégie de la Commission européenne est crédible.

Pour ce qui est de la crédibilité sur le plan industriel, l'Union européenne travaille déjà sur le développement de l'hydrogène vert, tout en cherchant à faire « baisser le coût du stockage de l'énergie issue des renouvelables », afin de rendre cette énergie plus accessible. Des aides de l'État sont également mises en place pour encourager les industries à investir dans des solutions décarbonées. Ces aides sont en cours de changement pour faciliter la coopération entre grandes entreprises européennes dans l'investissement de solutions décarbonées.

Sur le plan énergétique, dans certains pays comme l'Allemagne et la Pologne, il s'agit d'accélérer la sortie du charbon qui reste une énergie fossile polluante, avec la réforme du marché européen du carbone prévue pour juin 2021.

En ce qui concerne le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, Pascal Canfin rejoint les auteurs des tribunes mentionnées précédemment, en insistant sur sa nécessité et son utilité, et confirme par ailleurs que ce système fera l'objet d'une loi européenne en juin 2021.

Sur le plan financier, l'auteur mentionne le plan de relance européen, qui consacrera 250 milliards d'euros sur trois ans aux investissements verts, ce qui d'après lui, représente « le plus important investissement écologique jamais décidé dans le monde ». Les 250 milliards d'euros d'obligations vertes qui seront levés par la Commission européenne feront d'elle « le premier émetteur au monde de titres financiers verts ».

Quant à la crédibilité sociale, les régions massivement dépendantes du charbon seront accompagnées financièrement dans leur transition, avec un fonds de 17 milliards d'euros. D'autre part, la Commission s'est récemment engagée à établir des normes de performance énergétique obligatoires, autant sur le parc de logements existants que sur les nouveaux. Pour Pascal Canfin, ces futures mesures viseront à lutter contre la « précarité énergétique qui frappe des millions de familles pauvres ». Il fait de nouveau mention du plan de relance européen, mais cette fois-ci sur une dimension sociale : avec la Banque européenne d'investissement, ce plan permettra également de « venir en aide aux propriétaires qui n'auraient pas les moyens de financer des travaux d'efficacité énergétique ».

Cependant, si beaucoup soutiennent le Green Deal européen et les solutions qu'il propose, Dominique Finon, lui, est bien loin d'approuver les changements drastiques qui sont sur le point d'être instaurés. Pour lui, « l'objectif symbolique de neutralité carbone en 2050 ne doit pas se transformer en une servitude écologique insupportable ».

Comme il l'exprime dans une tribune au journal *Le Monde*, ce spécialiste de l'énergie et du climat déplore l'irréalisme du projet récent de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre en Europe d'ici 2030. Il rappelle que l'Europe a mis une trentaine d'années à réduire de 23 % ses émissions entre 1990 et 2020, et que cette difficile réduction a en plus de cela entraîné « l'effondrement des infrastructures industrielles très émettrices des ex-pays d'Europe centrale ». Pour lui, l'objectif de réduire de 55 % les gaz à effet de serre en seulement dix ans est illusoire et n'a pas été le fruit d'une « analyse réaliste ».

Il considère que la rapidité et l'ambition trop importante de cet objectif de réduction risquent d'avoir des conséquences économiques déplorables. En effet, les « réglementations, normes et subventions » qui sont nécessaires au bon fonctionnement de ce plan représentent un coût

particulièrement élevé, d'autant plus que d'après l'auteur, il existe un risque important de « manipulation par divers lobbies voire par certains États membres influents ». À cela s'ajoutent les coûts des investissements dans des solutions renouvelables qu'il qualifie « d'opportunités peu rentables en termes de coût par tonne de carbone évitée ».

Pour parvenir à cet « objectif contraignant », Dominique Finon considère qu'il faudrait que des changements drastiques s'opèrent dans les modes de vie et de mobilité, qui nécessiteraient des mesures « dignes d'un illibéralisme vert » : « taxes environnementales, interdictions et pénalités, limitations de consommation de biens par pénurie planifiée, subventions dispendieuses aux projets d'énergies renouvelables thermiques, électriques et gazières financées par les consommateurs et les contribuables... ».

Un autre problème est celui de la place importante du carbone dans le PIB européen. Si l'on souhaitait la réduire comme elle le fut entre 2010 et 2019, il faudrait réduire le PIB d'environ 30 %. Il faudrait donc coupler « politique de décroissance » et « innovations et investissements technologiques »... Un ensemble divergent, c'est le moins que l'on puisse dire.

Les propositions pour tendre vers la neutralité carbone en 2050, entre rationnement du CO₂ et ajustement aux frontières, sont pour certains des solutions idéales qui se révéleront particulièrement efficaces, tandis que pour d'autres, elles sont irréalistes.

Alors que l'État vient d'être reconnu coupable « d'inaction climatique », on lui reproche d'une part de trop parler et promettre, sans agir suffisamment, et d'autre part, d'agir de manière trop brusque et radicale. Entre des mesures rapides et concrètes, aux risques socio-économiques certains, et des actions plus douces, peut-être plus efficaces sur le long terme, mais incertaines, le juste équilibre est difficile à trouver...

Eléa MURESAN (Première 1), le 25 février 2021